

DÉCRET N° 2018 - 257 DU 20 JUIN 2018

portant nomination au Ministère de l'Économie
Numérique et de la Communication.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- sur** proposition de la Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 20 juin 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication dans les fonctions ci-après :

- Directeur de Cabinet :
monsieur **Ahmed Sacca YAROU** ;
- Conseiller technique à la Formation et à la Coopération :
monsieur **Michel OKAN** ;
- Conseiller technique au Genre et à l'Entrepreneuriat Numérique :
madame **Barkatou ADAMOU SABI BOUN** ;

- Directeur général de l'Économie Numérique et de la Poste :
monsieur **Geoffroy BONOU** ;
- Directeur du Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle :
monsieur **Habib Boubakar SOUMANOU**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

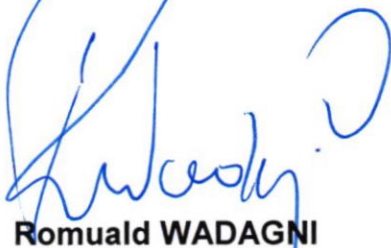
Fait à Cotonou, le 20 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



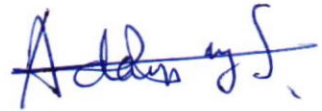
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie Numérique
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MENC : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 5 ; JORB : 1.